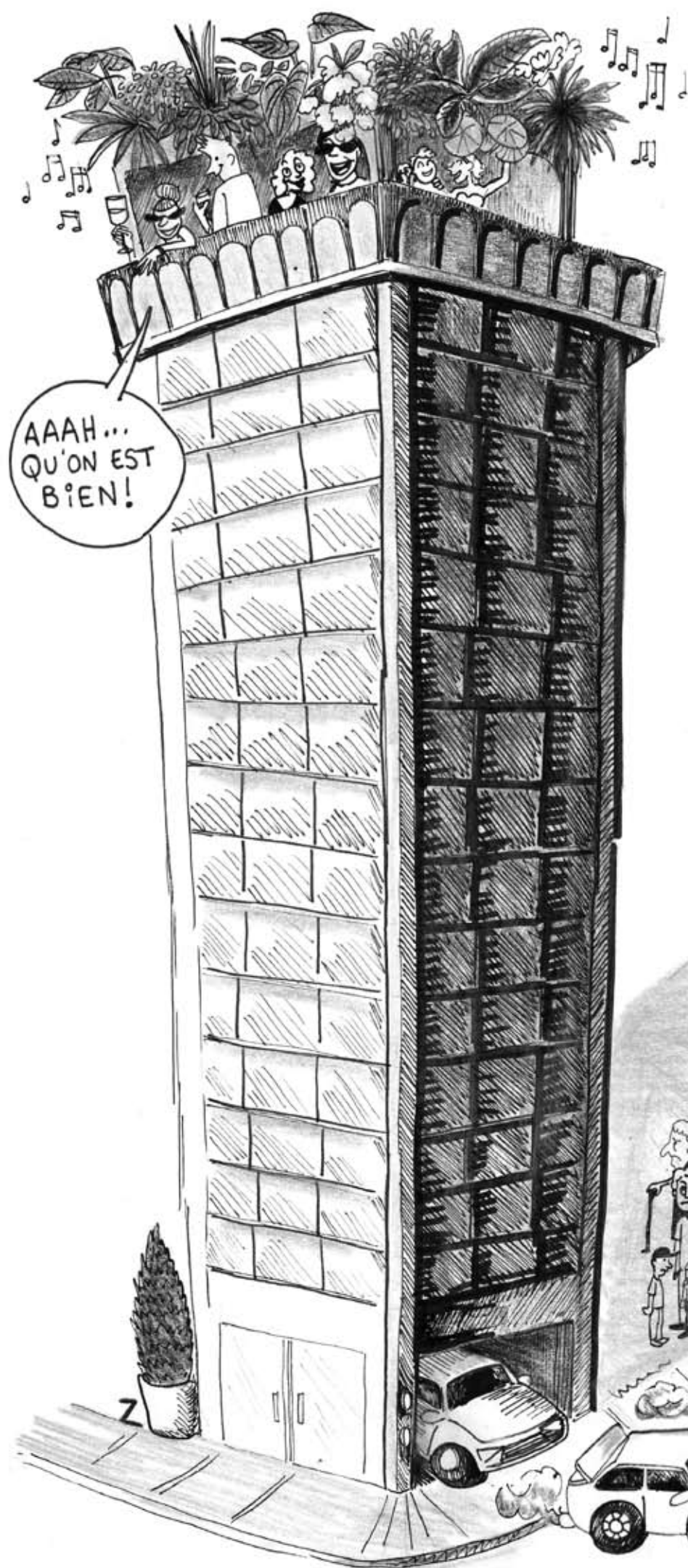


Droit de parole

Les luttes populaires au centre-ville de Québec > Volume 45, Numéro 1 > Février 2018 > droitdeparole.org



Projet d'un 18 étages à Limoilou Qui veut d'une autre tour ?

Un promoteur achète une église et veut la remplacer par une tour de dix-huit étages
p. 3

Commémoration de l'attentat du 29 janvier 2017: Inclusion, émotion, récupération
p. 4

Un collectif citoyen dénonce la pollution provenant de l'incinérateur de Québec. Que fait la Ville?
p. 5

Pourquoi déménagerait-on le marché du Vieux-Port ?



Le marché du Vieux-Port, un matin d'hiver.

PHOTO NATHALIE ROY

Par Nathalie Roy

La vision que se fait l'administration municipale de la Ville de Québec du développement des quartiers centraux ne coïncide pas toujours avec les besoins ressentis par les résidents desdits quartiers. On est sidéré de voir les commerces et les services s'éteindre à petit feu, dans un centre-ville qui était naguère semblable à celui d'une capitale, débordant d'activité et attrayant pour tout le monde.

Dans le genre « virages pris pour favoriser des non-résidents », le dossier du déménagement du marché du Vieux-Port est une perle.

D'abord, il a fallu que l'administration Labeaume fasse fi des demandes des ri-

verains pour décider de fermer le marché du Vieux-Port et de déménager ses activités sur le site d'Exposité alors que, plus d'une fois et sans équivoque, ils s'étaient exprimés en faveur du maintien sur son site actuel. Puis, comme pour compenser la perte imposée aux clients assidus du marché, on leur a promis de laisser un marché satellite, sur le site où prospère le marché depuis plus de trente ans.

On le sait, le marché du Vieux-Port est fréquenté par de très nombreux producteurs et clients ravis de se rencontrer, saison après saison, devant les étals de produits frais.

Dernier rebondissement dans l'affaire du marché, le marché satellite ne resterait pas sur son site, au bord du Bassin Louise. L'administration Labeaume préfère le transplanter environ un kilomètre à l'est, sur la Place des canotiers ou sur la Place de Paris.

Mais quelle clientèle veut-on servir, en déménageant le marché au milieu ou au bord de l'une de ces places ? La population des alentours ? Vu l'étendue des places visées, les habitants des rues voisines resteraient éloignés de cet éventuel marché satellite. D'ailleurs, les adresses résidentielles autour des deux places sont d'autant moins nombreuses que l'emplacement, au bord du fleuve, n'a de rues que sur la moitié de sa circonférence.

Appuyé sur le quai, le marché accueillerait les passagers des navires qui feront escale à Québec. Ce seraient surtout des croisiéristes, ceux que la Ville, écoutant les sirènes de l'Administration portuaire de Québec, est prête à servir sans compter en espérant que leur nombre s'enfle d'année en année. Ainsi, les clients actuels du marché du Vieux-Port,

qui font leurs emplettes à pied, n'auront qu'à marcher un kilomètre plus loin pour trouver les produits du marché.

Et le parc public, qui s'étire le long du Bassin Louise et où il est si agréable de pouvoir se promener, en toute saison,

« On est sidéré de voir les commerces et les services s'éteindre à petit feu, dans un centre-ville qui était naguère semblable à celui d'une capitale, débordant d'activité et attrayant pour tout le monde. »

deviendrait disponible pour des usages privés, liés aux croisières et au tourisme ? Non. Nous refusons de nous faire enlever le marché du Vieux-Port.

Dans le plus beau quartier de Québec: Limoilou
Il ne faut pas manquer Le Bal du Léopard
 ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
 Baby Foot-Hot Dog européen-Bon choix musical-Ambiance sympa-Jeux de société-Plus de 20 sortes de vodka-5 à 7 tous les jours-Spectacles-Choix de bières importées et de micro-brasserie québécoise-7 bières pression-Cidre pression et houteille! **La place dans le quartier**
Le Bar à Limoilou depuis ...1985
 1049 3ième Avenue
 Québec, Limoilou, ☎ 529.3829

Lettres d'opinion

Il fallait lire « surconsommation » !

« SURCONSUMMATION ». Une récente nuit froide de janvier, le très annoncé IKEA de la région de Québec, qui doit ouvrir ses portes l'été prochain, a été attaqué par cette inscription-graffiti de grand format. Des bâches sont placées avec empressement devant le mot subversif par les travailleurs du chantier, à la manière d'un cache-sexe. Les dommages seraient de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de dollars. À l'émission matinale de la première chaîne de Radio-Canada de Québec, commentant cette nouvelle, on évite de se pencher sur le message et choisit – consciemment ou pas – de s'épancher mollement et anecdotiquement sur les coûts engendrés par cet acte de vandalisme et

sur les difficultés inhérentes au nettoyage du graffiti, dans la foulée des textes journalistiques ayant rapporté la nouvelle.

« Quand le sage désigne la lune, l'idiot regarde le doigt », dit-on. Visiblement, on ne saisit pas la portée du geste contestataire – et du message qu'il porte – en rapport avec l'utilisation d'un pan important du territoire pour la vente et la consommation de meubles en kit, cautionnée par les autorités publiques et la clameur du moment.

Et ainsi les véritables enjeux suggérés par ce mot gênant se trouvent dans l'angle mort bien commode de la couverture de l'actualité par nos médias ! On

souhaiterait entendre journalistes et animateurs se demander si l'ouverture d'un IKEA est la réponse aux défis liés à des comportements de consommation responsable (produits locaux, écologiques, résistant à l'épreuve du temps; commerces de proximité; etc.) et aux exigences de la valorisation et de la protection du territoire. Des questions importantes dont on ne peut faire l'économie dans la conversation publique. Notamment lorsque, au-delà des dommages matériels, un graffiti nous y invite !

Luc Deneault, Québec
 9 janvier 2018

Droit de parole

266, rue Saint-Vallier Ouest
 Québec (Québec) G1K 1K2
 418-648-8043
 info@droitdeparole.org

droitdeparole.org
 Retrouvez Droit de parole
 sur Facebook

Droit de parole a comme objectif de favoriser la circulation de l'information qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail des classes populaires, ainsi que les luttes contre toutes formes de discrimination, d'oppression et d'exploitation. Droit de Parole n'est lié à aucun

groupe ou parti politique. L'équipe de Communications Basse-ville est responsable du contenu rédactionnel du journal. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs. Droit de parole bénéficie de l'appui du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale d'Ottawa, Bibliothèque Nationale du Québec
 ISSN 0315-9574
 Courrier de 2^e classe
 N° 40012747
 Tirage : 7000 exemplaires
 Distribués porte à porte dans les quartiers du centre-ville.
 Disponible en présentoirs

Équipe du journal :
 Francine Bordeleau, Marc Boutin, Réal Michaud, Yorik Godin, Robert Lapointe, Geneviève Lévesque, Simon M. Leclerc, Richard Amiot
Coordination : Nathalie Côté
Révision : Lorraine Paquet,
Design : Martin Charest
Illustrations : Zoé Laporte

Collaboration spéciale :
 Les Amis de la Terre de Québec, Lorraine Paquet, Céline Lapointe, Nathalie Roy, F. Provençal Doyle, Michaël Lachance,
Photos :
 Nathalie Côté, Réal Michaud, Marc Boutin
Webmestre : Nathalie Côté

Imprimeur : Les travailleurs syndiqués de Hebdo-Litho

Tirage
 certifié
 AMECQ

Projet d'un dix-huit étages dans Limoilou

L'histoire se répète. Un promoteur, qui dit avoir la pleine collaboration de la Ville de Québec, bafoue les règles du zonage et veut démolir l'église Saint-François d'Assise pour y installer un édifice de dix-huit étages. Pourtant le zonage sur ce terrain permet un maximum de cinq étages.

Par Marc Boutin

Le zonage? La Ville n'en a rien à cirer. Comme à l'Îlot Irving, au Centre Durocher, au Phare de Sainte-Foy, au projet Maria-Goretti de Charlesbourg, quand un promoteur arrive à la Ville avec un projet dérèglementé ou extravagant, et en plus contesté par les résidants, l'administration Labeaume prend la part du promoteur. À l'Îlot Irving en 2012, les résidants du quartier avaient droit au référendum, une mesure démocratique pour faire valoir leur point de vue. Ayant perdu le référendum, Labeaume s'est empressé auprès du

gouvernement du Québec pour supprimer ce droit à tous les citoyens. À Limoilou, comme au Centre Durocher, comme ailleurs, les citoyens seront donc à l'avenir laissés à eux-mêmes face aux «pitbulls» de l'aménagement urbain. Une église? madame Verreault, la conseillère, a dit que l'église n'appartient pas à la Ville, ce qui sous-entend que le promoteur, nouveau propriétaire de l'église, peut faire ce qu'il veut avec. Pourtant, les églises ne sont pas des édifices comme les autres. Ce sont des édifices publics exemptés des taxes foncières pendant des années. Elles possèdent donc

une valeur collective qui transcende leur propriété juridique privée et la reconnaissance patrimoniale dont elles peuvent ou non faire l'objet. **Le projet Hedley** Le 17 janvier dernier, au Conseil de quartier de Limoilou, la Ville a commencé l'opération publique sur le «projet Hedley» en donnant la parole au promoteur. En lui donnant d'abord la parole, la Ville a court-circuité le processus démocratique normal qui doit définir les règles et les limites de tout projet urbanistique d'envergure. C'est le service d'urbanisme qui doit

consulter les citoyens d'abord, à savoir, dans le cas de l'église Saint-François-d'Assise: doit-on démolir l'église? Et si oui, avec quel zonage faut-il ensuite règlementer les lieux? Dans un deuxième temps, le ou les promoteurs doivent se plier aux directives du service d'urbanisme avant d'investir. Le zonage ayant une valeur universelle, cette procédure s'applique tout autant aux terrains privés qu'aux terrains et espaces publics. C'est le rôle des élus de défendre le zonage, les biens collectifs, et de prendre la part des citoyens dans tout rapport de force avec les promoteurs. Ils sont élus et reçoivent salaire pour ça.

17 janvier 2018 au Centre Jean-Guy-Drolet Échanges citoyens-promoteur

Par F. Provençal Doyle

D'entrée de jeu en ce mercredi 17 janvier, Raymond Poirier, président du conseil de quartier Limoilou, a tenu à préciser, devant la centaine de citoyens réunis au Centre communautaire, qu'il s'agissait non pas d'une consultation publique mais bien d'une séance d'échanges et de discussion sur le projet Hedley, un édifice de 18 étages devant remplacer l'église Saint-François-d'Assise.

Le promoteur, Benoit Raymond, et son architecte, Micheline Dufour, ont ensuite pris le micro pour d'abord dire que l'église était un élément important de notre patrimoine mais qu'elle reposait sur un sol instable, qu'elle était fermée depuis 2012 et que sa restauration coûterait au moins deux millions de dollars. Le Hedley, un nom relié à l'histoire de Limoilou, aurait deux étages de commerces au bas de l'édifice, 119 stationnements souterrains et, sur les 16 étages supérieurs, 103 logements à un prix mensuel variant entre 900\$ et 1600\$. La tour de l'édifice serait située côté est, en bordure de la 1^{ère} Avenue et l'entrée du stationnement sur la rue Saint-Martial. Une placette publique avec œuvre d'art remplacerait le parvis de l'église. L'ensoleillement resterait intacte rue Saint-Martial, l'ombre de l'édifice étant surtout projeté du côté de l'hôpital le matin, allant graduellement vers la cour d'école en après-midi. L'architecte a présenté un plan d'ombre, daté de midi le 21 juin, l'instant de l'année où l'ombre est la plus courte; le 21 décembre à la même heure, c'eût été une tout autre histoire. Côté ouest, un basilaire de deux étages ferait dévier les vents qui pourraient s'abattre vers l'espace piéton. Quant à la tour, on a voulu éviter de construire un bloc trop massif tout en respectant le cadre bâti du voisinage qui comprend un édifice de 15 étages, Le Flandre. Le promoteur a ajouté qu'un des buts du projet était de ramener des gens en ville, de densifier le quartier et ainsi de combattre l'étalement urbain.

Réaction du public

Après la pause, l'opposition au projet venant de la salle n'a pas tardé à se manifester. Un projet d'un autre âge, un projet passé de mode qui fait penser aux aberrations qu'on a connues jadis sur la colline parlementaire. Vouloir densifier, c'est bien beau mais on est dans un quartier déjà très dense. Quant à la circulation automobile, des résidants de la rue Saint-Martial refusent carrément d'en subir la congestion. D'autres, à cause des 119 places disponibles, voient à l'avance des bouchons sur les rues de l'Espinay et Royal-Roussillon. Selon une dame, le Flandre, cette horreur architecturale, est le résultat d'une erreur urbanistique. Le Hedley ne viendrait que grossir l'erreur. Un citoyen lance un compliment piégé: «Monsieur le promoteur, vous avez



Église Saint-François d'Assise.

PHOTO MARC BOUTIN

un beau projet mais pas ici, construisez-le ailleurs; allez sur la Pointe-aux-Lièvres. Avec les prix que vous exigez pour les logements, ça va gentrifier le quartier.» Certains ont suggéré que l'église pourrait être conservée et que la Ville aurait pu jouer un rôle en ce sens. Mme Verreault, conseillère, a répondu que la Ville n'étant pas propriétaire, elle ne peut rien faire. D'autres se sont plaint que le zonage n'a pas été respecté. La conseillère a assuré que des consultations véritables se tiendraient bientôt et qu'on pourrait y discuter zonage. Je suis resté avec l'idée que les gratte-ciel ne sont pas très populaires au centre-ville de Québec, que les citoyens sont conscients de l'effet délétère qu'ils provoquent dans les quartiers denses. Le problème du Hedley n'est pas à proprement parler d'ordre architectural mais plutôt urbanistique, un problème d'intégration sociale et morphologique à un milieu urbain équilibré et dynamique.

Entrevue avec une citoyenne de la rue de Normandie

Par Marc Boutin

Madame Monique Lapointe réside dans le secteur Saint-François d'Assise; elle a assisté à la séance du 17 janvier au Centre communautaire Jean-Guy-Drolet.

Comment décrire le secteur dans lequel vous vivez?

Cela fait une trentaine d'années que des gens viennent s'installer à Limoilou et restaurent leur propriété. La densité s'est faite de manière progressive et à échelle humaine. Les gens sont fiers et attachés à leur quartier car ils ont contribué à sa mise en valeur. Limoilou est maintenant un quartier animé, dynamique où il fait bon vivre pour les familles, les enfants, les personnes âgées. Le quartier est loin de se vider de sa population. Aujourd'hui, l'école primaire de la 1^{ère} Avenue déborde. On prévoit agrandir ou en ouvrir une nouvelle. Dans ce contexte, est-il pensable d'ériger une tour de dix-huit étages en face d'une école primaire, d'un hôpital et d'un édifice pour personnes âgées? Poser la question, c'est y répondre.

Quelle importance a l'église pour le quartier?

Le soir de la présentation au conseil de quartier, les gens ont exprimé leur attachement à leur église et leur paroisse. Nous aurions aimé que soient rendus publics le rapport d'analyse sur l'état du bâtiment et l'expertise patrimoniale de l'église. Pas certaine que l'église soit en si mauvais état. La Ville et l'archevêché ne semblent pas intéressés au recyclage de l'église. Pourtant la restauration reste une possibilité tout à fait viable.

Votre réaction à l'idée de construire un édifice de dix-huit étages sur la 1^{ère} Avenue?

On veut faire table rase du passé et nous parachuter une horreur architecturale en plein cœur d'un quartier résidentiel. C'est comme si l'administration Labeaume avait repris le flambeau de la démolition et du développement sauvage qui prévalait au temps du maire Lamontagne.

Comment voyez-vous la suite?

Un groupe d'action s'est formé depuis l'assemblée du 17 janvier. Des actions citoyennes sont à venir, dont le dépôt d'une pétition au conseil municipal de Québec pour exiger le maintien du zonage actuel de cinq étages. Notre groupe veut également arriver avec des propositions de projets et faire valoir ses idées au conseil de quartier. Dans cet esprit, une nouvelle rencontre publique est prévue avec les citoyens du quartier.

Commémoration de l'attentat du 29 janvier 2017

Inclusion, émotion, récupération

Par Francine Bordeleau

Un an jour pour jour après l'attentat de la Grande Mosquée de Québec a eu lieu une commémoration citoyenne à laquelle ont participé plusieurs centaines de personnes ordinaires ainsi que la classe politique. L'exercice était certes salubre, voire nécessaire, mais n'est pas sans commander des bémols.

Le 29 janvier 2017, tout Labeaumeville, voire la Belle Province au grand complet, était sous le choc. Le Québec, qui n'a jamais connu de guerre sur son sol et qui, empêtré dans sa revanche des berceaux, ses chapelets, ses hivers, sa misère et son obscurité, fut peu interpellé par ces hydres du siècle dernier qu'ont été le communisme et le fascisme, était subitement rattrapé par l'Histoire en marche.

Cela ressemblait à une réédition de la tuerie perpétrée au siège du journal Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, mais à l'envers: les musulmans n'étaient pas les assassins, mais les victimes.

L'auteur présumé du crime est un jeune homme de 28 ans, Alexandre Bissonnette, sur qui on se perd en conjectures, et qui fait l'objet d'une tonne de rumeurs sur les réseaux sociaux.

Islamophobes?

Il est compréhensible que la communauté musulmane ait vu, dans la tragédie du 29 janvier, un geste haineux. Le tueur présumé n'a pas joué de la Kalachnikov dans un métrobus à l'heure de pointe ou dans un centre d'achats. Il n'a pas ciblé un lieu où circule une foule indifférenciée. Il a attaqué une mosquée. Alors peut-être, oui, en a-t-il contre les musulmans.

Dans le dépliant appelant à la commémoration citoyenne, produit par le Centre culturel islamique de Québec, était écrit: «Cet attentat terroriste, raciste et islamophobe a eu lieu à la Grande Mosquée de Québec.»

Sans minimiser la portée de l'événement, est-il permis d'associer les termes «terroriste» et «raciste» à de la surenchère verbale? En tout cas, le tueur présumé ne fait pas face à une accusation de terrorisme.

En revanche, selon Justin Trudeau, si l'on en croit son discours du 29 janvier, nous (les Québécois? tous les Canadiens?) avons peur du mot «islamophobie». Notre cher premier ministre devrait, lui, avoir peur de s'exprimer en français, tellement il massacre cette langue, mais passons.

«Les islamophobes c'est les autres, les nonos», a-t-il dit en substance (je cite de mémoire). Mais lorsqu'il a soulevé le fait que nous aurions peur du mot «islamophobie», on pouvait comprendre qu'il affirmait que nous sommes tous des islamophobes en puissance.

Et dans l'allocution de «Junior» surgit le spectre de

PET: même voix un tantinet nasillarde, mêmes termes méprisants (le paternel a déjà qualifié Robert Bourassa, alors premier ministre du Québec, de «mangeur de hot dog»). Pierre Elliott Trudeau, allié de la première heure de la Chine communiste, ami indéfectible de Fidel Castro, et celui qui a décrété que «l'État n'a rien à faire dans les chambres à coucher de la nation» (d'où, au Canada, la légalisation du divorce et la décriminalisation de l'homosexualité).

L'effet 11 septembre

L'autre lundi, M. Trudeau semblait avoir oublié que le 21^e siècle s'est ouvert sur les attentats terroristes organisés par le réseau islamiste Al-Qaïda (le 11 septembre 2001). Et que depuis, l'Occident doit composer avec un islam extrémiste qui multiplie les coups de force spectaculaires.

Par ailleurs, nous savons aussi que bien des musulmans ont émigré au Québec parce qu'ils fuyaient les extrémistes de leur pays d'origine.

Si le Québec était une société islamophobe, jamais la commémoration citoyenne n'aurait eu lieu (surtout qu'elle se déroulait un lundi soir, par un froid de canard; et mes plus plates excuses aux canards).

En revanche, tout un chacun a le droit de critiquer les manifestations extrêmes de l'islam.

Le 29 janvier dernier a été le théâtre d'amalgames malheureux, de toutes parts. Mais il est vrai que le français est une langue compliquée, et que depuis plusieurs années son apprentissage souffre des réformes pédagogiques insensées et des coupes dans le secteur de l'éducation. Cela explique peut-être en partie le contenu de certaines allocutions.

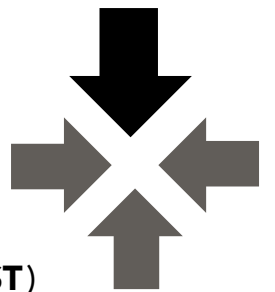
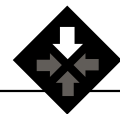


Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées, le 29 janvier 2018, en mémoire des victimes de la fusillade à la Grande Mosquée de Québec.

PHOTO NATHALIE CÔTÉ

Patricia Claude

AVOCATE



Accidents de la route (**SAAQ**) • Accidents du travail (**CNESST**)

Site Web: patriciaclaudefavocate.com

3, rue Vallière, Québec (QC) G1K 6S9

Tél : 418 522-4031 (228) • Téléc : 418 522-4030 • pclaudef@patriciaclaudefavocate.com

Aide sociale

Une augmentation truquée

Par Lorraine Paquet

Peut-on imaginer geste plus vil, plus bas, plus abject que s'en prendre aux petits, aux faibles, aux démunis? C'est exactement ce que notre gouvernement vient de faire dans le cadre de son programme de lutte contre la pauvreté où il a décidé d'accorder 73\$ de plus par mois aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale inaptes au travail. Magnifique, dira-t-on!

Sauf que, certains assistés sociaux, ceux que l'état de santé délabré oblige à vivre en foyer supervisé, autrement dit, les plus vulnérables, ont eu la surprise de voir leur loyer augmenté de... 73\$ par mois. J'hallucine! On pousse la cruauté mentale jusqu'à leur donner cette somme pour mieux la leur enlever en même temps!!! Leur tort? Être plus malades que les autres.

Quel choix leur reste-il? Déménager? Ça coûte cher. Ça implique d'aller contre les

indications du médecin ou du travailleur social. Ça demande une énergie, une autonomie, un sens de l'organisation qu'ils n'ont pas. Comment faire quand on est démuné au point de ne pouvoir planifier son épicerie, se cuisiner un repas, laver la salle de bains? Supposons que ces personnes réussissent à vivre ailleurs, c'est le marasme assuré.

Lesquels, parmi ces malades vont protester, monter aux barricades? Notre administration a beau jeu de s'en prendre aux plus chancelants.

Je cherche les épithètes pour qualifier l'inqualifiable. Stupidité? Injustice? Bassesse? Non, ce geste inadmissible relève de l'abjection pure et simple. La preuve est faite, un gouvernement atteint de pauvreté du cœur ne peut rien contre la pauvreté financière.

J'espère qu'on va rectifier le tir le plus tôt possible.



Manifestation de l'Association de défense des droits sociaux (ADDs) pour dénoncer les coupes à l'aide sociale du gouvernement libéral.

PHOTO RÉAL MICHAUD

Arsenic, mercure, furanes...

Mobilisation citoyenne contre la pollution de l'incinérateur

Par Nathalie Côté

L'incinérateur de Québec brûle bon an mal an 250 000 tonnes de déchets. En somme, tout ce qui n'est pas récupéré se dirige vers les quatre fourneaux de l'incinérateur qui répand parfois des émanations incertaines. Suite aux dépassements de normes répétés ces dernières années et à la décision de la Ville de Québec de ne pas respecter son engagement de fermer l'incinérateur en 2024, des citoyens des quartiers centraux se sont réunis au sein du Collectif objectif zéro déchet.

Selon le collectif, «malgré les 70 millions\$ d'investis depuis dix ans par la Ville de Québec dans la modernisation de son incinérateur, celui-ci continue à émettre des rejets toxiques dangereux pour la santé de la population».

Dépassement des normes

Des échantillons prélevés en octobre 2017 ont montré des dépassements des normes environnementales en ce qui a trait au mercure, aux dioxines et aux furanes, des substances reconnues comme étant nocives pour la santé, les dioxines et les furanes étant cancérigènes. Les deux derniers dépassements ayant eu lieu cet automne ont motivé le groupe citoyen à agir dès maintenant et à lancer un mouvement.

Comme le rappelle le porte-parole du collectif Jean-Yves Desgagnés: «En juin, un échantillon rapportait un taux d'arsenic 176 fois supérieur à la limite recommandée par les lignes directrices du Conseil canadien des ministres de l'Environnement». Selon le collectif, les derniers dépassements d'émissions toxiques nuisent à la santé de la population de Québec et témoignent d'un manque de volonté de la Ville à régler le problème. «Et cela dure depuis beaucoup trop longtemps» rappelle Jean-Yves Desgagné.

Les émanations provenant de l'incinérateur préoccupent les citoyens depuis longtemps. Nicole Blouin, une femme qui suit le dossier activement depuis plus de quinze ans, a démissionné du Comité vigilance de l'incinérateur. Elle est outrée de l'inefficacité des solutions mises sur pied par la Ville: «À chaque dépassement, explique-t-elle, le même scénario se répète depuis des années. On promet des solutions qui ne donnent pas les résultats promis. La Ville investit des millions pour moderniser l'incinérateur et malgré ça, les émissions toxiques se poursuivent année après année.»

«Les deux derniers épisodes (de dépassement des normes) confirment que l'incinérateur de Québec, construit avec une technologie datant de plus de quarante ans, est un équipement désuet et dangereux. (...) Plutôt que de tenter de faire du neuf avec du vieux et de continuer à dilapider les fonds publics dans une solution du passé, la Ville de Québec devrait adopter dès maintenant une stratégie Zéro déchet, comme l'ont fait d'autres villes en Amérique du Nord», commente Jean-Yves Desgagnés.

La réponse de la Ville

«Nous allons travailler fort pour régler ça. Notre objectif c'est de respecter les normes gouvernementales et davantage qu'il n'y ait pas de dépassement du tout», assure la porte-parole de la Ville Mireille Plamondon. Elle rappelle que depuis les derniers dépassements en émissions toxiques décelés lors des derniers échantillons de l'automne 2017, la Ville a décidé de devancer l'entretien du four n°4 (c'est le plus problématique des quatre fours de l'incinérateur). Dès le mois de mars, le four sera à nouveau en marche et des échantillons seront pris chaque jour. Les citoyens auront-ils accès aux résultats? La Ville, qui veut être transparente, assure que les résultats des échantillonnages seront publics.

Mireille Plamondon explique que la fermeture de l'incinérateur, annoncée en 2004, a été remise en question depuis, parce que plusieurs données ont changé. Notamment parce que les matières résiduelles ont encore un potentiel énergétique. Mais aussi, comme le souligne madame Plamondon, à cause de la capacité limitée du centre d'enfouissement situé à Saint-Tite des Caps. Dans la perspective d'une fermeture de l'incinérateur, la durée de vie du site ne serait que de dix ans. Ainsi, la Ville a donc décidé de miser sur l'amélioration des installations actuelles, sur la construction d'une usine de bio-méthanisation et sur la poursuite de campagnes de sensibilisation.

Compost et éducation

Le projet de bio-méthanisation (qui permettra de composter les matières végétales) sera mis en œuvre en 2022. Pour réduire les déchets toxiques qui se retrouvent dans l'incinérateur. Comme le conseillait la Ville dans un communiqué émis le 12 janvier dernier: «Certaines matières dangereuses comme les piles et les ampoules fluo compactes se retrouvent fréquemment dans les déchets acheminés à l'incinérateur. En brûlant, ces résidus dégagent des émissions polluantes. La Ville fait appel à la collaboration des citoyens afin qu'ils gèrent leurs matières résiduelles de manière responsable en triant les matières recyclables et en utilisant les ressources mises à leur disposition comme les éco centres et les points de dépôt pour les matières dangereuses.»

Québec Zéro Déchet invite gens à signer sa déclaration sur leur web ou sur le site Droit de parole.org.

Documentaire sur le nickel

Le documentaire *Bras de fer* relate la lutte contre la poussière de nickel. Produit et réalisé par les frères Jean-Laurence et Jonathan Seaborg, le documentaire relate la lutte menée depuis 2012 par Véronique Lalande et Louis Duchesne contre la poussière de nickel provenant du Port de Québec.

En décembre 2017, le documentaire était projeté au cinéma l'Entrepôt, à Paris, dans le cadre de la 15ème édition du Festival international du Films des Droits de l'Homme et remportait le prix du jury. Le documentaire attendu sera en salle à compter du 6 mars au cinéma Le CLAP.

« J'investis dans le
REER sans pétrolière
de la Caisse
d'économie solidaire »



Karel Mayrand, écologiste

1 877 647-1527
caissesolidaire.coop

CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

Poésie

Par Michaël Lachance

Aria de Laine de Meb

Ça a commencé comme ça : le Français Louis Hémon, fraîchement arrivé à Péribonka, a esquissé les traits grossiers des Canadiens.nes français.es et a accouché d’une fiction qui a fait école, Maria Chapdelaine. On dit qu’il eut envisagé Maria Chapdeplomb, mais l’éditeur tâtilon aurait usé d’un veto autoritaire pour l’en empêcher. Bref, un roman, qui à défaut d’avoir été lu, a fait histoire. Marie-Ève Bouchard (aka MEB), a-t-elle même en sa possession le tirage de 1953 paru chez Nenufar ? On ne sait pas pour quelle raison – encore et toujours ! – Moul’t Éditions ont délié les codes de la bourse pour en tirer un exemplaire à peu près similaire à celui qu’on a tous vu à l’occasion chez les bouquinistes : même couleur, mêmes ornements kitchs, on a respecté la fioriture, c’est du pareil, en mieux.

Ma foi, chapeau bas, car tout bascule lorsqu’on ouvre le bouquin. On eut dit un mémo de la Maison Blanche caviardé par Trump et ses sbires monomaniaques. À la différence notable que ce palimpseste dévoile sous des mots biffés, hachurés, rudoyés, barrés raide, une poésie sensible et flambant neuve. J’ai dégotté quelques passages à faire frémir un jury de Carnaval : « La tempête/ A soufflé/ Le silence à voix basse » On envisage un tremplin pour l’artiste et la maison d’édition. Ce livre est un coup de génie ! Ne manquons pas de souligner un travail graphique remarquable.



MEB
Aria de Laine
Moul't éditions
2018

Anthologie poche de Théodore Patate

D’ailleurs, pour demeurer dans les emprunts à haut taux d’intérêt, l’iconoclaste et usuraire maison d’édition propose une Anthologie poche des écrits de Théodore Patate, à la manière graphique et littéraire des anthologies poches (ou de poche, selon). Moul’t Éditions ne font pas dans la dentelle lorsqu’il s’agit de présenter de parfaits inconnus littéraires; sinon, inconnus tout court. Bon, on devine la vie plutôt autocentrique de Patate. Disons que je ne troquerais pas son quotidien avec le mien. Il est banal, on ne peut plus banal, au point où l’éditeur martèle dans toutes les pages, avec notices explicatives à l’appui, l’importance de sa banalité. Tout y passe dans ce florilège à cheval entre l’érotomanie d’un Michel Brulé ou l’outrecuidance d’un Séraphin Pou-drier. J’ai retenu ce passage d’un poème intitulé Bateaux : « Entends-tu la baleine et son chant ampoulé ? Tu es un océan plein de bateaux coulés/ Vêtus d’algues fancy de chez Mary Dooley ! ».

En oubliant l’emballage ludique, on peut aisément se laisser mener en bateau; car, au-delà de l’ironie, les sonnets romantiques – deux quatrains, deux tercets, des rimes embrassées – sont convaincants. Une série de huitains accompagnés de sixains composent la deuxième moitié du livre. Plus lourd pour l’amateur lambda, ces strophes de Patate sont incontournables pour saisir l’importance du personnage dans les annales inson-dables de notre histoire méconnue.



THEODORE PATATE
Anthologie poche
Moul't éditions
2018

Manger écol’eau

Par Lorraine Paquet

Ainsi va la vie océane de nos jours. Avec la surpê-che, où l’on utilise des lignes équipées de milliers d’ha-meçons atteignant jusqu’à 120 kilomètres de long. La consommation de poissons et fruits de mer est donc devenue largement supérieure à la capacité de régé-nération des océans.

Il y a aussi chalutage de fond : on fait glisser un grand fi-let conique avec des roues qui roulent le long du plancher océanique. Certains chalutiers – de 170 mètres de long – contiennent un volume équivalent à douze Boeing 747. À l’échelle mondiale, 90 % des bancs des grands prédateurs – saumon de l’Atlantique, thon, espadon – ont disparu.

Autrement, les fonds marins sont dévastés par de puissants vaisseaux tractant des filets lestés par d’énormes rouleaux de métal pour capturer le plus de vie possible.

Au total, la pêche commerciale vide les océans d’en-viron 95 millions de tonnes de poisson par année.

Prises accidentelles

Le filet du chalutier ramasse aveuglément tout sur son passage : poissons, crabes, toute forme de vie trop petite ou sans valeur marchande. On s’en débarrasse ! 95 % des prises de flétan par chalutage sont acciden-telles; 100 millions de requins et de raies piégés par ces filets chaque année finissent par mourir; environ 300 000 baleines, marsouins et dauphins partagent le même sort. Au total, quelque 27 millions de tonnes d’animaux marins, par année, sont rejetés en mer, la plupart ne survivant pas.

Autres techniques néfastes

Pêche au cyanure: il s’agit de capturer les poissons vi-vants destinés aux aquariums et aux restaurants. On injecte du cyanure (65 tonnes chaque année dans les Philippines) dans les crevasses des coraux, les animaux paralysent. Le cyanure empoisonne les récifs, les polypes des coraux et autres organismes.



ILLUSTRATION : JOHN SINGER SARGENT (1856-1925) TWO GIRLS FISHING

Pêche à l’explosif: on crée de grands cratères dévastant chaque fois dix à vingt mètres carrés de fonds marins. En plus des poissons visés, elle tue toute la faune et la flore environnantes.

Aquaculture : au menu, 220 espèces de poissons, mol-lusques, crustacés, riches en pesticides et antibiotiques.

Production actuelle: trente millions de tonnes. Rien qu’au golfe du Mexique, 75 % de la récolte des crevet-tiers est jetée après le tri, créant une grande quantité de déchets organiques et d’excréments où s’ajoutent l’uti-lisation de produits chimiques, engrais et antibiotiques pour « nettoyer » les filets.

Pisciculture : on utilise les mangroves pour la produc-tion de poissons et de crevettes. Résultat : destruction de près de 24 % des arbres et arbustes tropicaux dans le monde; en plus de dévaster les mangroves, on endom-mage les cultures par l’introduction d’eau salée dans les étangs, sans compter les rivières polluées.

Quelques alternatives

– Les Gourmandises Louca, rue Saint-Jean, restaurant, pâtisserie, café, végétalien bio; épicerie en vrac à prix im-battables, zéro déchet, livraison.

– Service de traiteur du chef Steven Lavoie. Sur demande: boissons saines, boîte à lunch santé, crème glacée, barbe à papa bios à l’érable, ateliers de cruzine. Tout végétalien !

– Dans Limoilou, le restaurant Qui Lu Crû, menu végane, cru, sans gluten, bio.

– À Sainte-Foy (Place Laurier), Copper Branch, resta-uration rapide saine (enfin !) avec un menu exclusivement à base de plantes, biologique, sans gluten.

Bruno Roulon
Impôt des particuliers

tarifs abordables
(418) 997-6286

brunoroulon@hotmail.com

Michel Yacoub

Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Assurance Collective
Assurance Salaire
Assurance Vie
R.E.E.R Collectif
R.E.E.R

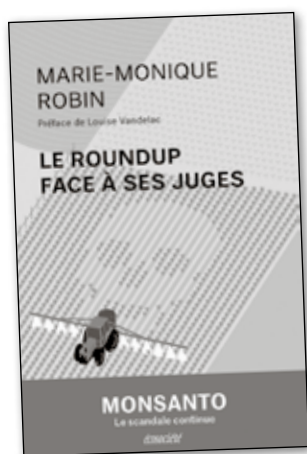
501 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067

Ces pesticides qui nous empoisonnent

«Glyphosate» : retenez ce mot. Il désigne l'agent actif du pesticide le plus utilisé au monde dans les champs et les jardins, commercialisé surtout sous la marque Roundup du géant de l'agroalimentaire Monsanto. Un pesticide qui devrait être banni urgemment, pour notre santé et celle de nos sols. Prolongeant son enquête sur les dangers des produits toxiques de la multinationale, Marie-Monique Robin révèle dans ce livre choc l'un des plus grands scandales sanitaires et environnementaux de l'histoire moderne.

Le glyphosate rend malades ou tue sols, plantes, animaux et humains, car l'herbicide se retrouve partout : dans l'air, l'eau, la terre, les aliments... Ayant été reconnu comme étant «cancérigène probable» par le Centre international de recherche sur le cancer, le produit est aussi un perturbateur endocrinien, un puissant antibiotique et un chélateur de métaux, rendant plusieurs métaux lourds solubles dans l'eau. Il fait des victimes dans le monde entier, comme le montrent les entretiens réalisés par l'auteure aux États-Unis, en Argentine, en France et au Sri Lanka, notamment avec de nombreux scientifiques : asthme, diabète et cancers des populations vivant à proximité des champs de soja transgéniques en Argentine; maladie des reins chez les paysans des rizières au Sri Lanka (seul pays ayant banni le glyphosate de son territoire); malformation et stérilité des animaux nourris aux OGM, etc.

Devant l'absence de volonté des agences et des gouvernements de mettre fin à cet empoisonnement silencieux, la société civile se mobilise : le Tribunal international Monsanto s'est tenu à La Haye en 2016, où juges et victimes ont instruit le procès du Roundup. Monsanto a refusé d'y participer. Donnant son fil conducteur à ce livre et au documentaire du même nom, le procès a conduit à un avis juridique pour faire reconnaître le crime d'«écocide» en droit international, ce qui permettrait de poursuivre les dirigeants des firmes responsables au niveau pénal.



MARIE-MONIQUE ROBIN
Le Roundup face à ses juges
Éditions Écosociété
256 pages, 2018

Pour un Internet libre et commun

Ordinateurs, téléphones intelligents, médias sociaux... Un monde sans connexion nous semble aujourd'hui inconcevable. Mais tandis que les technophiles exaltent les potentialités d'Internet, de l'économie collaborative et de l'intelligence artificielle, les technophobes ne cessent de nous mettre en garde contre la surveillance de masse et l'accaparement des données par les géants du web et les États. Au-delà de ce clivage, quels sont les enjeux, les promesses et les menaces de l'ère numérique ?

Pour Philippe de Grosbois, Internet n'est pas seulement un outil technique, c'est avant tout une construction sociale, une création humaine et collective marquée par des relations de pouvoir. Des cybernéticien.ne.s aux entrepreneur.e.s des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) en passant par les militaires, les universitaires, les hippies, les hackers et autres militant.e.s, l'auteur refait l'histoire d'Internet et des multiples forces qui l'ont façonné à travers le prisme du politique et de leur rapport au capitalisme. Il offre ainsi une vue d'ensemble aussi rare que nuancée sur l'univers numérique.

Qu'il s'agisse des logiciels libres, de l'impact du virage numérique sur la culture, de la crise du journalisme, de la liberté d'expression ou du harcèlement, Internet est le champ de plusieurs batailles menées autour d'un enjeu central : laisserons-nous le cyberspace devenir un appareil de domination ou saurons-nous au contraire réaliser pleinement les potentialités d'un réseau de communication décentralisé qui serait entretenu et développé par et pour la population? À l'heure où la «neutralité du Net», la «taxe Netflix» et l'invasion d'Uber et d'Airbnb sont chaudement débattues, le combat pour un Internet libre et commun est plus que jamais d'actualité.

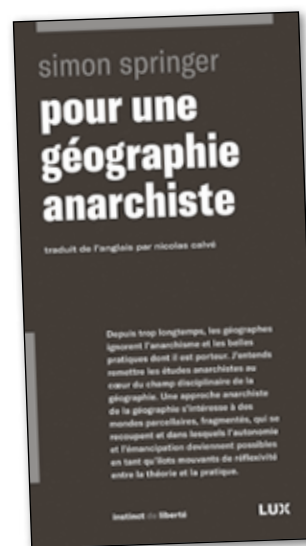


PHILIPPE DE GROSBOS
Les batailles d'Internet, Assauts et résistances à l'ère du capitalisme numérique
Éditions Écosociété
264 pages, 2018

Espace autogéré

Grâce aux ouvrages de David Harvey, Mike Davis ou même Henri Lefebvre, on connaît aujourd'hui la géographie radicale ou critique née dans le contexte des luttes politiques des années 1960 aux États-Unis et qui a, comme le disait Harvey, donné à Marx «la dimension spatiale qui lui manquait». Dans ce livre, Simon Springer enjoint aux géographes critiques de se radicaliser davantage et appelle à la création d'une géographie insurrectionnelle qui reconnaisse l'aspect kaléidoscopique des espaces et son potentiel émancipateur, révélé à la fin du XIX^e siècle par Élisée Reclus et Pierre Kropotkine, notamment.

L'histoire de l'humanité est une longue suite d'expériences dans et avec l'espace; or aujourd'hui, la stase qui est imposée à ces mouvements vitaux, principalement par les frontières, menace notre survie. Face au désastre climatique et humain qui nous guette, il est indispensable de revoir les relations que nous entretenons avec le monde et une géographie rebelle comme celle que défend Springer nous libérerait du carcan de l'attentisme. Il faut se défaire une bonne fois pour toutes des géographies hiérarchiques qui nous enchaînent à l'étatisme, au capitalisme, à la discrimination et à l'impérialisme. «La géographie doit devenir belle, se vouer entièrement à l'émancipation.»



SIMON SPRINGER
Pour une géographie anarchiste
Éditions Lux
312 pages, 2018

Petits et grands défis : prendre l'autobus

Par Céline Lapointe

Si vous lisez ce journal et que vous résidez au centre-ville, vous avez probablement déjà pris l'autobus. Et, si comme moi, vous n'avez pas d'auto, cette probabilité devient certitude. Dans ce cas, prendre l'autobus, service essentiel, peut paraître banal et ne pas représenter un défi. Pas si sûr... Une question : en avez-vous fait une expérience optimale ?

La première fois

Pour votre première expérience, donnez-vous du temps. Choisissez un jour de congé ou une soirée pour faire une balade en autobus... Si vous êtes un usager régulier, optez pour un endroit où vous n'êtes jamais allé, celui que vous voulez découvrir.

Si vous êtes branché, téléchargez RTC Nomade, éta-

blissez un trajet à partir de chez vous, que ce soit pour l'école, le bureau, le centre commercial, le musée, etc. L'application vous informera des horaires et des trajets qui passent près de chez-vous. Si vous ne réussissez pas, appelez au bureau du RTC.

Allez à la tabagie du coin ou à un autre commerce qui vend les billets du RTC, ce qui vous fera sauver quelques sous. Autrement, vous paierez 3,50\$ de transport qui est un peu cher, moins si vous êtes las-se, voire écoeuré-e, de pelleter, de déneiger, de gratter les vitres glacées de votre auto, de geler, bref de vivre l'hiver de force.

L'autobus sera la solution qui vous épargnera du temps, celui perdu dans le trafic des heures de pointe, celui du prix et de la recherche d'un stationnement, surtout si votre parcours ne dépasse pas dix km.

Si vous prenez chaque jour votre auto en sortant de chez vous, prendre l'autobus sera un défi et exigera un

changement de réflexes. Mais si vous avez la chance de vivre et de travailler près des nombreux trajets d'autobus, par exemple, ceux des métrobus à voie réservée qui passent aux sept minutes, vous pourriez y prendre goût, surpris de constater d'arriver plus vite qu'en auto.

Une fois dans l'autobus, vous vous mesurerez à une nouvelle réalité. Vous ne serez plus seul dans votre bulle. Vous croiserez des gens de tous âges, de toutes provenances, (étudiant-e-s, aînées, petites familles, résident-e-s et touristes.) Dépendant de votre destination et des horaires, vous vous trouverez à l'étroit aux heures d'affluence ou aurez l'impression d'avoir un chauffeur privé en période non achalandée. Puis, ce qui n'est pas une mince affaire, vous vivrez la fierté de poser un geste protecteur d'environnement, réducteur de trafic, en adoptant un mode de transport collectif, moins polluant pour la ville et la planète.

Ici gît l'effigie II

Par Michaël Lachance

La chute a été raide. Une entorse lombaire a confiné Doc à demeure. Dans un état qu'on devine, entre la douleur et la honte, il m'a raconté sa pénible aventure. Ça a commencé par une visite de Bonhomme Carnaval au Café Éluard. Une habitude maintenant chez Bonhomme. Doc me dit que la raison évidente de la présence de l'effigie chez Éluard, c'est la rasade de Legendario pour chaque jour que le Carnaval emporte. Il lampe son verre et reprend le chemin des glaces, son royaume éternel. Cette année, alors que Doc a encore cette nostalgie pour l'effigie de 2016, suicidé quelque part à Cap-Rouge, il entreprend ce nouveau Bonhomme pour le suivre dans ses pérégrinations enneigées.

Le long d'un trajet arpentant la ville de tous les bords de trottoirs, il a saisi Bonhomme par le bras pour l'emmener dans un bar obscur de la Couronne nord, sur l'avenue Notre-Dame, un endroit nommé le Toxico-City. Dans ce bar, Doc a pris sur lui de lui raconter les derniers jours de la vie de l'effigie 2016 en ne lésinant pas sur les détails et les émotions fortes. Bref, ce drame a ébranlé toute une génération condamnée à fêter l'hiver, coûte que coûte. Les deux, visiblement éméchés, bras dessus bras dessous, arpentant les rues sombres de ce territoire-dortoir et chantant à tue-tête «Vive le vent».

Une policière, constable Clamence, a été appelée pour un trouble de voisinage. Elle a interpellé nos deux fêtards hurlant sur le trottoir. La notoriété de l'effigie a gagné la

terrible nostalgie du Sergent Clamence. Pour Doc, son passé de trublion l'a rattrapé, elle lui a imposé sur-le-champ deux contraventions salées, la première pour un «trouble de l'ordre public» et la deuxième pour «grossière indécence». Cette dernière explique ceci et cela. Après avoir ramassé le premier ticket en maugréant et éructant quelques bêtises, il a profité d'une conversation de la policière avec la centrale pour pisser à côté de la voiture. Bang! Grossière indécence. Il a déchiré le ticket et a crié «liberté!», il s'est barré les deux pieds contre une borne d'incendie camouflée sous la neige. La policière, ironique, lui dit avant de quitter «c't'écrit su'l panneau, t'sais pas lire?».

Doc en a vu d'autres, les entorses lombaires se sont accumulées au point de les choper comme on chope un rhume.

Après m'avoir raconté son histoire, il m'a balancé ses tickets en pleine vue: 550\$ + frais. Il a contesté les deux et doit se présenter à la Cour Municipale cet après-midi. J'ai compris l'importance de ma présence, je serai sa béquille.

Arrivés sur place, quelques novices contestataires se plantaient là sans trop savoir où ni comment se mettre. La marche funèbre habituelle du juge qui se rend à son pupitre, le ou la procureur.e de la Couronne qui mouille ou bande en clamant «Votre Honneur» est un théâtre grotesque dont Doc connaît le livret par cœur. Il a attendu son tour, on lui a remis une copie du procès-verbal qu'il a jeté sous son siège et, au moment de parler, il a improvisé ceci :

– Monsieur le juge, je suis non coupable. J'ai été jugé par une misophone de banlieue! Depuis quand il est interdit de chanter dans la rue? Vous savez, chanter dans la rue, ce n'est pas lancer des grenades dans les jardins de pauvres gens ou mitrailler un hôpital en Syrie. De même, comme vous savez, Votre Honneur, consommer de l'alcool n'est pas interdit par la loi. Qui plus est, monsieur le juge, sachez que j'ai eu l'honneur de partager un verre avec l'effigie 2018, il peut témoigner, si vous voulez?

Le juge a réfléchi et souri un instant pour reprendre aussitôt.

– Et pisser dans la rue devant une constable, vous jugez cela adéquat comme comportement?

Doc a remonté son pantalon avant d'enchaîner :

– J'aimerais souligner, Monsieur le Juge, que j'ai plutôt uriné de l'autre côté de la voiture afin, bien sûr, de cacher mon sexe qu'on ne saurait voir. Non pas qu'il soit minuscule, j'aimerais le souligner.

Le juge a patienté, il a consulté la procureure de la Ville, il a rendu son verdict non sans un petit rictus ostensible :

– Non coupable.

J'ai pris Doc par le bras. Victorieux, il a scandé au sortir de la salle :

«LIBERTÉ, JE CRIE TON NOM!»

VOUS AIMEZ LIRE
DROIT DE PAROLE?
VOUS POUVEZ LE
TROUVER DANS LES
LIEUX SUIVANTS

Limoilou

Alimentex
1185, 1^e avenue
Bibliothèque Saint-Charles
400, 4^e Avenue
Cégep de Limoilou
1300, 8^e Avenue
Bal du lézard
1049, 3^e Avenue

Saint-Roch

Tam-tam café
421, boulevard Langelier
CAPMO
435, rue du Roi
Maison de la solidarité
155, boulevard Charest Est
Bibliothèque Gabrielle-Roy
350, Saint-Joseph Est
Coopérative Méduse
541, Saint-Vallier Est
Le Lieu
345, rue du Pont

Saint-Sauveur

Au bureau de Droit de parole
266, Saint-Vallier Ouest
Café La Station
161, rue Saint-Vallier Ouest
Centre médical Saint-Vallier
215, rue Montmagny
Club vidéo Centre-ville
230, rue Marie-de-l'Incarnation

Saint-Jean-Baptiste

L'ascenseur du faubourg
417, rue Saint Vallier Est
Bibliothèque de Québec
755, rue Saint-Jean

Montcalm

Centre Frédéric-Back
870, avenue de Salaberry
Cinéma Cartier
1019, avenue Cartier
Un Coin du Monde
1150, avenue Cartier

Ste-Foy

Université Laval
Pavillons Casault et Bonnenfant
Comité logement d'aide aux locataires de Ste-Foy
2920, rue Boivin



Droit de parole

Soutenez votre journal : devenez membre et ami.E !

Devenez ami.E de Droit de parole	100 \$
Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :
L'ABONNEMENT DONNE DROIT À 1 AN DE DROIT DE PAROLE	
Abonnement individuel	30 \$
Abonnement institutionnel	40 \$
Abonnement de soutien	50 \$
DEVENEZ MEMBRE ET IMPLIQUEZ-VOUS DANS LA VIE DÉMOCRATIQUE DU JOURNAL	
Adhésion individuelle	10 \$
Adhésion individuelle (à faible revenu)	5 \$
Adhésion de groupes et organismes	25 \$
Retournez le paiement en chèque ou mandat-poste à :	
Journal Droit de parole – 266, St-Vallier Ouest, Québec (Québec) G1K 1K2 418-648-8043 info@droitdeparole.org droitdeparole.org	